

## PAR COURRIEL

Le 24 février 2023

Josh Morgan, Maire  
Michael Schulthess, Greffier de la Ville  
Conseil de la Ville de London  
300 Dufferin Avenue  
London, ON N6B 1Z2

Aux membres du Conseil de la Ville de London

### **Objet : Plainte sur une réunion à huis clos**

Mon Bureau a reçu une plainte alléguant que les membres du conseil de la Ville de London s'étaient indûment réunis à huis clos avant une réunion du Comité des services généraux de la Ville (le « Comité ») le 12 octobre 2021. Le plaignant nous a dit qu'il croyait que les membres du conseil s'étaient réunis en dehors d'une réunion officielle du conseil ou du Comité pour discuter dans le but de pourvoir un siège vacant en nommant une personne en particulier, étant donné que le public avait été informé qu'il pouvait présenter des lettres de soutien au conseil à ce sujet avant la réunion du 12 octobre 2021.

Je vous écris pour vous informer des résultats de mon examen. Pour les raisons énoncées ci-après, je n'ai trouvé aucune preuve que le Comité ou le conseil s'était réuni en privé pour discuter du poste vacant avant la réunion du Comité le 12 octobre 2021. Par conséquent, la Ville n'a pas enfreint les exigences des réunions publiques énoncées dans la *Loi de 2001 sur les municipalités*<sup>1</sup> (la « Loi »).

### **Rôle et compétence de l'Ombudsman**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Loi sur les municipalités accorde à quiconque le droit de demander une enquête visant à déterminer si une municipalité a respecté la Loi en se réunissant à huis clos<sup>2</sup>. Les municipalités peuvent nommer leur propre enquêteur(euse). La Loi fait de l'Ombudsman l'enquêteur par défaut dans les municipalités qui n'ont pas désigné le(la) leur. Mon Bureau enquête sur les réunions à huis clos pour la Ville de London.

---

<sup>1</sup> LO 2001, chap. 25.

<sup>2</sup> *Ibid.* au par. 239.1.

Depuis 2008, mon Bureau a enquêté sur des centaines de réunions à huis clos. Pour aider les conseils municipaux, le personnel municipal et le public, nous avons créé un recueil en ligne des cas de réunions publiques. Nous avons créé ce recueil interrogeable pour permettre aux intéressé(e)s d'accéder facilement aux décisions de l'Ombudsman et à ses interprétations des règles des réunions publiques. Les membres du Conseil et le personnel peuvent consulter ce recueil pour éclairer leurs discussions et leurs décisions afin de déterminer si certaines questions devraient ou pourraient être discutées à huis clos, ainsi que pour examiner les questions liées aux procédures des réunions publiques. Des résumés des décisions antérieures de l'Ombudsman sont consultables dans ce recueil :

<https://www.ombudsman.on.ca/digest-fr/accueil>.

## Examen

Mon Bureau a examiné la documentation de la réunion du 12 octobre 2021 et a parlé aux témoins, y compris au greffier.

Le greffier nous a communiqué des documents supplémentaires concernant le poste vacant au conseil et la nomination, y compris les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions tenues avant et après la réunion du Comité le 12 octobre 2021, où il a été question de pourvoir le poste vacant au conseil. Nous avons examiné tous ces documents. Nous avons aussi examiné des articles de presse connexes fournis par le greffier.

## Poste vacant au conseil

À la suite de la démission d'un membre du conseil en septembre 2021, le conseil a rendu publique sa lettre de démission le 27 septembre 2021, et a déclaré le siège vacant le 5 octobre 2021.

L'ordre du jour de la réunion du Comité le 12 octobre 2021 comprenait ce point de discussion « Pourvoir les postes vacants au Conseil municipal ». L'ordre du jour original incluait deux lettres du public appuyant la nomination ou la désignation d'une personne en particulier afin de pourvoir le poste vacant. Cette personne avait fini en second pour le siège au conseil lors de l'élection municipale de 2018. Le greffier a dit à mon Bureau qu'un ordre du jour modifié avait été publié le 11 octobre 2021, qui comprenait plus de 60 lettres d'appui à cette personne.

D'après le procès-verbal de la réunion publique, la réunion du Comité des services généraux a été ouverte à 12 h 01 le 12 octobre 2021.

Le procès-verbal de la réunion publique indique qu'un rapport daté du 12 octobre 2021, intitulé « Filling Vacancies on Municipal Council » a été reçu avec des lettres d'appui à une personne en particulier. Ce rapport décrivait les méthodes à suivre afin de pourvoir les postes vacants au conseil municipal et recommandait un processus de nomination plutôt qu'une élection partielle, compte tenu des coûts et de la tenue future d'élections municipales durant

483 Bay Street, 10<sup>th</sup> Floor, South Tower / 483, rue Bay, 10<sup>e</sup> étage, Tour sud  
Toronto, ON M5G 2C9

Tel./Tél. : 416-586-3300 Facsimile/Télécopieur : 416-586-3485 TTY/ATS : 1-866-411-4211  
[www.ombudsman.on.ca](http://www.ombudsman.on.ca)

Facebook : [facebook.com/OntarioOmbudsman](https://facebook.com/OntarioOmbudsman) Twitter : [twitter.com/Ont\\_Ombudsman](https://twitter.com/Ont_Ombudsman) YouTube : [youtube.com/OntarioOmbudsman](https://youtube.com/OntarioOmbudsman)



l'année. Le Comité a adopté une motion recommandant au conseil de nommer la personne désignée dans les lettres d'appui<sup>3</sup>.

Le 26 octobre 2021, le conseil a accepté la recommandation du Comité et a nommé la personne désignée dans les lettres d'appui au poste vacant au conseil.

### Analyse

Le plaignant a allégué que les quelque 60 lettres de soutien jointes à l'ordre du jour de la réunion du Comité du 12 octobre 2021 étaient la preuve que les membres du conseil avaient discuté secrètement de la nomination de cette personne au siège vacant au conseil, à un moment donné avant la réunion du Comité le 12 octobre 2021.

Nous n'avons trouvé aucune preuve que les membres du conseil ou du Comité s'étaient réunis pour discuter du poste vacant avant la réunion du Comité du 12 octobre 2021. Le greffier nous a dit qu'il n'était au courant d'aucune réunion du conseil ou du Comité visant à discuter de pourvoir le poste vacant au conseil avant la réunion du 12 octobre 2021.

Quand le conseil s'est réuni le 27 septembre 2021, le poste vacant avait déjà été rendu public par la Ville, et il avait été discuté dans les médias. La personne nommée dans les lettres de soutien était arrivée en second lors de l'élection municipale précédente en 2018.

### Conclusion

Mon examen indique que la Ville n'a pas indûment tenu de réunion à huis clos pour discuter d'un siège vacant à pourvoir au conseil avant la réunion du Comité le 12 octobre 2021.

Je tiens à remercier la Ville de London de sa coopération au cours de mon examen. Le greffier a confirmé que cette lettre sera incluse à titre de correspondance lors d'une prochaine réunion du conseil.

Cordialement,



Paul Dubé  
Ombudsman de l'Ontario

C.c. : Michael Schulthess, Greffier de la Ville, Ville de London

<sup>3</sup> Lors de cette réunion, un autre membre du conseil a annoncé sa démission, et le Comité a également examiné la manière de pourvoir ce second poste vacant. Ce second poste vacant ne faisait pas partie de la plainte sur la réunion à huis clos examinée ici.